

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT
 YONNE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE de LA CHAPELLE
 VAUPELTEIGNE**

Nombre des membres

SEANCE DU 21 Février 2018

- | | | |
|------------------------|---|---|
| - Afférents au conseil | 7 | L'an deux mil dix-huit, le vingt et un février à 18H, |
| - En exercice | 7 | Le conseil municipal de la commune de La Chapelle |
| | | Vaupelteigne régulièrement convoqué s'est réuni au |
| | | nombre prescrit par la loi, à la salle de |
| - Ayant pris part | | la mairie sous la présidence de |
| à la délibération : | 6 | M. Jean Jacques CARRE, Maire. |

Etaient présents : Véronique BOUDIN, Martine CROCHOT, Philippe DAUVISSAT, Raphaele DELALANDE, Alain TREMBLAY.

Date de convocation
 14 Février 2018

Absent excusé :
 Bernard FOYNAT.

Date d'affichage
 28 Février 2018

Secrétaire de séance: Raphaèle DELALANDE.

ORDRE DU JOUR.

- Adoption du dernier compte rendu.
- Délibération pour le PPR Inondations.
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses.

Le Compte rendu de la dernière réunion est lu et adopté

PPR Inondations.

Nous avons reçu en recommandé le 25 janvier 2018 le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée du Serein.

Il appartient au Conseil Municipal de donner un avis sur ce dossier dans un délai de deux mois à compter de la réception du courrier soit le vendredi 30 mars 2018 au plus tard, une délibération sera à faire après révision définitive.

L'Accord sur le zonage et sur les modifications doit se faire dans les 5 ans après validation du PPRI.

Ceci implique des contraintes :

- ✓ Information de la population une fois au moins tous les deux ans par des réunions publiques (de prévention de protection et de sauvegarde, modalités d'alertes, organisation des secours, mesures prises pour gérer les risques, garanties prévues)
- ✓ Information aux Acquéreurs Locataires
- ✓ Le Plan Communal de Sauvegarde procure l'information préventive et la protection de la population.
- ✓ La carte des hauteurs d'eau montre les freins aux écoulements dans la vallée.

Compte-rendu des commissions.

❖ Syndicat de bassin du Serein

Lors d'une AG le 15 février, le quorum a été atteint, le président Patrick Mercuzot est réélu et Thomas Estève est élu Vice-Président pour notre secteur en remplacement de Patrick Canciani (ne peut pas rester dans l'équipe dirigeante car il n'a pas la qualité d'élu). Le Maire de La Chapelle Vaupelteigne est élu membre du bureau.

❖ COMMUNAUTE DE COMMUNES

Réunion concernant les travaux

Les communes doivent communiquer leurs besoins, une analyse doit être conduite dans le cadre géographique de la 3CVT pour avoir la réponse la plus efficace en intégrant l'option d'intervenants extérieurs.

QUESTIONS DIVERSES

• Amélioration inondations :

Prochaines réunions de travail du bureau le 7 mars et vote du budget le 14 mars. La consultation des bureaux d'étude sera alors possible.

Lors de l'inondation nous avons eu une décrue lente et l'on constate un « plateau » de niveau que l'on observe à Dissangis et ensuite à Chablis.

Quelle information sur la pluviométrie?

Une première information de relevés de la pluviométrie depuis le mois de décembre à Toutry montre qu'il est tombé 340 mm soit la moitié de l'année en 2 mois.

Certains riverains font une corrélation avec des lâchés d'eau du barrage de Pannecièrre... N'y a-t-il pas une communication par les nappes phréatiques entre les bassins de L'Yonne de l'Armençon du Serein?

Préparation d'une carte avec les différents barrages importants qui pourra être utilisée et diffusée pour aider à la compréhension des habitants.

Amélioration écoulement au lieu-dit « La Défense »

Le projet de courrier a été remis aux riverains concernés.

La question est : qui paye?

Cette dépense sera à considérer dans le budget général ayant une subvention, la société Barbier nous rencontre jeudi 22 février 2018 pour établir un devis.

Le sable à retirer dans la rivière devra être soumis à l'approbation d'experts lors d'une visite sur place, un dossier est en cours de création avec le SBS.

-Suite à la réunion du 20 novembre 2017, un rétro planning prévisionnel des améliorations des inondations, est en cours de préparation.

• Accès PMR église

Réception du préfet d'un courrier en recommandé le 16 janvier 2018 donnant accord de dérogation pour « Impossibilité Technique d'accès ».

• Employés de la 3CVT

Nous devons confirmer notre demande en quantité et en fréquence pour les différentes périodes de l'année, à noter l'appréciation très positive pour le travail dans notre village exprimé par les deux employés actuels.

• Réfection des trottoirs

Plans des zones à refaire adressés à l'Agence technique Départementale, visite sur place de l'agent le 7 mars 2018 pour recenser les descentes pluviales, regards..... et préparer le descriptif détaillé avant publication sur e-bourgogne.

- **Plan communal de sauvegarde**

Pour risque canicule : la liste des personnes fragiles et la gestion de l'eau.
Moyens d'alerte retenus pour les risques inondations.
Plan de situation avec Mairie, site d'hébergement et zones d'aléas.
Annuaire de crise avec les coordonnées de l'ensemble de l'équipe municipale.

- **Renforcement ligne électrique à l'entrée de village côté Poinchy.**

Visite sur site le 21 février avec EDF, SDEY et SDRTP il sera nécessaire d'implanter une armoire de distribution et un transformateur qui pourra servir de sécurité en cas de rupture du transformateur au pont.
La traversée de la route en face du domaine Vincent se fera sous le revêtement routier.
La ligne qui servait à l'alimentation de la station de pompage est conservée pour permettre l'alimentation potentielle de maisons situées côté bois, ceci est gratuit si nous devons alimenter dans le futur cette zone ce serait payant pour la commune.

- **Adoucisseur d'eau pour alimentation du four à vapeur de la cuisine.**

L'installation actuelle ne fournit pas une purification suffisante, analyse en cours d'une fourniture appropriée.

- **Course Trial de Beine. Dimanche 13 mai de 8h30 à 12h**

Lors d'une réunion en Mairie de Beine le 19 février 2018 les deux parcours définitifs ont été présentés et nous devons soumettre un accord écrit pour dépôt en préfecture.

- **Course « LA TGB CHABLISIENNE » le 23 juin 2018.**

Accord à donner sur le chemin proposé, départ de Vincelles à partir de 9h en direction de Chablis.

- **Ecoulement des eaux pluviales de l'atelier de la Mairie.**

Actuellement l'écoulement se fait par l'installation de Mme Delalande, reprise de ces eaux dans le local technique à mettre en œuvre.

Prochaine date pour le Conseil Municipal mercredi 21 mars à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire
Jean Jacques CARRE